



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## CSA 17 1 2023

Ce mois de Janvier, rime avec les bons vœux, les meilleurs souhaits...

Mais cette nouvelle année démarre bien mal sur le plan social : la réforme avancée des retraites , les suppressions d'emplois, l'inflation, la sobriété énergétique , etc, etc...

Vous nous convoquez aujourd'hui pour la première réunion du Comité Social d'Administration Local, version DGFIP, déclinaison de la loi du 6 Août 2019 dite « de Un dialogue social qui se veut, paraît-il, renouvelé, plus simplifié et plus stratégique, comme le stipule le portail de la Fonction Publique. Transformation de la Fonction Publique ». Un dialogue social qui se veut, paraît-il, renouvelé, plus simplifié et plus stratégique, comme le stipule le portail de la Fonction Publique...

Le syndicat CGT Finances Publiques a déjà largement exprimé ce qu'il en pensait en déplorant la fusion des CTL et des CHS CT et son corollaire, la réduction des instances, des mandats et, surtout, des droits et garanties des personnels.

Localement, nous vous informons que nous n'avons à ce jour, reçu aucun document venant de la DDFIP 47 concernant la présentation du Comité Social d'Administration local. En effet, aucun document n'était présent à ce point de l'ordre du jour du dernier CHS CT boycotté par les organisations syndicales du département.

Aujourd'hui nous sommes convoqués pour le premier comité social d'administration local (CSAL), alors que le règlement intérieur type des CSA Fonction Publique ne sera soumis à concertation au Conseil supérieur de la Fonction Publique que le 30 janvier 2023 !

Certes, l'article 84 III du décret 1427 du 20 novembre 2020 indique que tenir un CSAL sans règlement intérieur est possible, mais les modalités de la réunion doivent être définies dans le 1er point à l'ordre du jour. Or, vous ne faites aucune application de cet article pour notre premier CSAL ; donc la CGT Finances Publiques 47 conteste toute légitimité à celui-ci et aux décisions qui pourraient y être prises.

La Fonction Publique nous a habitués à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la première fois qu'elle se déroule en dehors de tout cadre légal !

Bref, cela augure bien mal le genre de dialogue social à venir quand le seul objectif est de nous réunir coûte que coûte afin de formaliser au plus vite la curée sur les emplois publics au ministère et à la DGFIP.

En effet, depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ont considéré la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2023 !

Alors, quand le ministre et la DG se félicitent de supprimer seulement 850 emplois pour 2023 s'agit-il d'une touche d'humour tout à fait déplacée ou d'une vraie provocation ?

Faut-il applaudir lorsque la DG estime unilatéralement à 2500 équivalents temps pleins (ETP) les gains de productivité liés à la suppression de la TH sur les résidences principales, à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, au recours à l'intelligence artificielle, au NRP, au zéro cash, à l'E-enregistrement, au Foncier innovant, etc...Et en plus, ils se permettent une ultime provocation en nous assignant la gestion des « chèques carburant », comme si les agents se tournaient les pouces en attendant du travail !

La DG continue de remettre en cause tout notre réseau de proximité de pleine compétence. Avec, entre autres, un recentrage sur les services à compétence nationale,

les directions nationales et spécialisées, c'est en fait 1352 suppressions d'emplois qui frappent toutes les directions départementales et régionales !

Quant à la démétropolisation, elle a entraîné la relocalisation de 618 emplois sans mission de service direct à la population locale.

Conséquence directe, cette année encore le bilan est très lourd pour notre direction, puisque 9 suppressions d'emplois sont prévues dans le 47 même si la DGFIP a voulu les minimiser en annonçant des transferts d'emplois de services relocalisés (25 emplois du SIE de Toulouse vers Agen).

Ces suppressions d'emplois arrivent alors que les problèmes explosent dans plusieurs services : par exemple 8 mois de retard dans la la publicité des actes de vente, plus de 1200 messages des usagers en attente de réponse, un SIP exsangue, ...

Bien entendu, hors de question pour nous de participer à la « répartition » de ces suppressions d'emplois. Nous nous permettrons seulement d'en faire apparaître les contradictions et la nocivité pour nos services.

Au-delà de ce seul point de l'ordre du jour, nous voulons revenir sur un autre sujet sur lequel nous avons été fréquemment interpellés pendant nos visites de sites : la responsabilité des gestionnaires publics (RGP), applicable depuis le 01 janvier 2023.

Évidemment, cette réforme s'est faite sans négociation et sans rien définir sur sa mise en œuvre. Sous couvert de libérer l'action publique, c'est de nouveau une vague de suppressions d'emplois et l'annonce de simplifications qui nous attendent mais RIEN de l'impact de la RGP dans les services. Concrètement: qui portera la responsabilité ? Comment seront protégés les agents ? Comment interpréter la notion d'ordre qui permet la couverture d'un agent ? Il n'y a RIEN !

Désormais, tous les agents sont justiciables. Il faut bien comprendre que cette réforme n'impacte pas seulement la sphère gestion publique, mais tous les métiers qui sont liés à la gestion de fonds publics, la sphère recouvrement par exemple.

**La CGT Finances Publiques rappelle pourtant que si une responsabilité existe, c'est celle de notre direction !** Elle a la responsabilité de protéger les agents, notamment en publiant des instructions claires précisant les conséquences judiciaires ou disciplinaires de sa réforme.

**Dans l'attente de précisions sur la mise en place de la RGP, la CGT Finances Publiques 47 appelle tous les agents à ne plus prendre d'initiative et à demander une confirmation écrite à leur supérieur hiérarchique en cas de doute sur une opération.**

Pour terminer, les élus CGT espèrent que vous avez eu une pensée pour les collègues de Miramont de Guyenne et de Casteljaloux à l'occasion de la fermeture de leurs trésoreries C'est la fin du service public de proximité de pleine compétence dans le Lot et Garonne. L'intersyndicale CGT et Solidaires a écrit un communiqué de presse à leur intention.

La CGT vous rappelle que, derrière les lignes des tableaux excel/calc, il y a des êtres humains. L'incertitude permanente sur la pérennité de nos structures et de nos emplois se fait plus anxiogène chaque année et pousse certains de nos collègues à quitter notre administration. Régulièrement, des agents sont expulsés de services dans lesquels ils se sont investis et ont laissé une part d'eux-mêmes.

Ce qu'il y a de bien avec l'intelligence artificielle, c'est qu'elle est imperméable à l'émotion. Sachez que la souffrance des collègues victimes du rouleau compresseur des restructurations n'a elle, rien d'artificielle !

Outre le seul point des emplois pour 2023, qui pose de très nombreuses interrogations, les élus CGT du CSA aborderont plusieurs questions diverses.